

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [2]

Artikel: Séminaire suisse romand sur le mariage juif

Autor: Sasson, Claude / Stern, Tamar D.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275871>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Théologie au féminin

IDÉES

Il y a quatre-vingts ans, la féministe américaine Elizabeth Cady Stanton publiait déjà un commentaire de tous les passages de la Bible concernant les femmes. Il n'y a cependant aujourd'hui qu'une chaire universitaire, à Nimègue (Dr Catharina Halkes), qui traite les problèmes concernant le christianisme et le féminisme, alors que le mouvement universel de libération de la femme oblige à revoir de nombreux aspects de la tradition judéo-chrétienne. Alors que ces questions touchent aussi au plus profond du renouveau de la théologie et des églises.

Si E. Cady Stanton n'a guère été entendue, « les théologues et les femmes que préoccupent aujourd'hui la position de la femme dans les églises et dans la théologie, ont l'avantage de travailler à l'intérieur d'un mouvement féministe international, elles s'adressent à des femmes mieux formées, bénéficiant d'une meilleure intégration sociale, plus indépendantes matériellement, intellectuellement et psychiquement ».

Un dernier numéro de FS rendait compte de la très intéressante consultation lancée par le Conseil œcuménique sur « notre situation de femmes dans l'église et la société en vue de créer une communauté plus juste ». Il convient donc d'attirer l'attention sur l'article qu'Ursula Krattiger a publié dans le no. 4/79 de *F-Questions au féminin* (Office fédéral pour les affaires culturel-

les, Thunstrasse 20, 3000 Berne 6). Elle expose le point de départ de la théologie féministe : « Pendant des siècles, des hommes ont interprété Dieu, le monde et l'être humain, projeté une image masculine sur Dieu, défini leur rôle et celui de la femme à partir de leurs représentations... formé des hommes comme prêtres ou pasteurs et cultivé les sciences théologiques dans des universités réservées aux hommes jusqu'à ces derniers temps... »

Si la théologie féministe est d'abord une critique, elle se veut aussi constructive : elle veut conduire à une nouvelle lecture de la Bible, dont certains aspects ont été trop longtemps occultés par la théologie et les pratiques des églises historiques. Elle veut faire découvrir une nouvelle « globalité » : « Il faut cesser d'attribuer à la femme seule tout ce qui est féminin, et d'autre part, l'homme doit découvrir et intégrer son côté féminin, comme la femme son côté masculin. Dans le même temps, il faut renoncer à limiter les « valeurs » féminines aux affaires de cœur, à l'éducation des enfants et à la culture domestique : les valeurs féminines, représentées par les hommes et par les femmes, doivent aussi apparaître dans le monde extérieur. »

Des groupes à Bâle, Berne, Zurich sont déjà partis à la découverte de ces nouvelles frontières de la théologie et de l'Eglise.

P. B.-S.

Séminaire suisse romand sur le mariage juif

Depuis l'hiver 1978-79, les femmes juives de la Suisse Romande s'organisent, afin d'étudier leur situation dans une communauté dominée par un établissement exclusivement masculin.

A Genève et Lausanne, deux groupes organisent des discussions mensuelles sur l'attitude adoptée envers la femme juive, ceci sur la base d'articles traitant divers thèmes : la femme dans la création, les quatre matriarches, la sexualité, la participation de la femme dans les organismes juifs, à la synagogue, etc.

La base du travail du groupe lausannois a été élaborée par des femmes ayant au départ une vision imagée d'elles-mêmes dans la tradition juive, vision débouchant sur une conception négative de leur place dans le judaïsme. Elles ont voulu dépasser leur schéma idéologique en approfondissant la matière tant au niveau des textes bibliques que des divers commentaires existants.

Il a été décidé d'organiser une journée d'étude le dimanche 20 janvier 1980. Les membres des deux groupes pourraient ainsi coordonner leur travail en faisant des recherches communes sur l'évolution du mariage à travers l'histoire juive. Ce thème a suscité autant de réflexion de la part des femmes célibataires que des femmes mariées, chacune se rendant compte que pendant le mariage elle ne participe pas, devant rester plutôt spectatrice silencieuse.

Le commandement biblique de procréation est renforcé par l'obligation de compagnonnage. Les autorités rabbiniques à travers les Codes (le Talmud) considèrent que, « tout juif sans femme vit sans joie, sans bénédiction, et sans bien ». En fait, la femme, donc, a été créée pour être son « ezer k'negdo » — son aide en face. Le judaïsme a toujours accordé une importance énorme à la notion de complémentarité de l'homme et de la femme en utilisant le mariage comme symbole de toute relation idéale, notamment entre Dieu et le peuple d'Israël.

Dès l'époque biblique, le mariage a évolué. D'une culture patriarcale et polygamique, l'histoire montre une progression lente vers la monogamie et la protection de la femme en cas de divorce, veuvage, et le libre choix du partenaire. Quant à la cérémonie, basée strictement sur une acquisition financière, elle évoluera et comprendra par la suite une expression d'amour, d'es-

poir au cours d'une vie heureuse et exemplaire pour tout le peuple. A l'origine, la cérémonie comprenait deux parties : la première, où le fiancé offrait à la fiancée un objet d'une certaine valeur devant deux témoins, en récitant une phrase spécifique. La deuxième partie avait lieu l'année suivante et donnait droit à la cohabitation.

Aujourd'hui, la cérémonie nuptiale comprend ces deux parties, l'alliance remplace le cadeau, sept bénédictions sont récitées, et le mari donne à sa femme un contrat de ses devoirs envers elle : matériels, moraux, et sexuels.

Actuellement, plusieurs couples essayent de changer la cérémonie, en donnant à la femme le droit de s'exprimer, de donner une alliance à son mari, et de récrire le contrat qui comprend aussi ses propres obligations envers son mari, ainsi que le droit au divorce, à la rente, et à l'héritage.

Le but, concluaient les participantes, est de changer le mariage d'une acquisition de la femme par l'homme à un contrat exprimant les droits et les obligations bilatéraux. Enfin, la femme pourra considérer son mari comme son « partenaire » au lieu de son « maître ».

Claude Sasson
Tamar D. Stern

EMMAÛS

débarrasse **gratuitement**
votre appartement, bureau,
cave, grenier et voituresCommunauté d'Emmaüs - 5, route de Drize - Tél. 42 39 59
Genève - CCP 12 - 1222